



SAINT-CALIXTE

Grand Cœur des Collines

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 795-2026

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 14 septembre 2026, le règlement N°795-2026 décrétant une délégation de pouvoir au maire pour la gestion des ressources humaines.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 17^E JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM